

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU COMITE
DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE**

CHARTRE DE DEONTOLOGIE ET DECLARATION D'INTERÊTS

Je, soussigné(e) (nom et prénom)

Billet Philippe

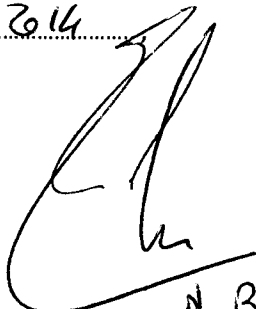
Membre titulaire du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée, m'engage à mettre en application les principes de déontologie définis par l'article 12 des statuts régissant le conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée. Ces règles de déontologie applicables au conseil et à ses membres garantissent le respect des obligations de secret professionnel, de réserve et d'indépendance. Elles visent également à éviter le conflit d'intérêt pouvant naître d'une situation dans laquelle les liens directs ou indirects d'un membre du conseil seraient susceptibles d'influencer l'exercice impartial et objectif de l'expertise confiée. Ces règles sont les suivantes :

- ✓ Remplir de manière sincère la déclaration dont le format est joint à la présente charte mentionnant les liens d'intérêt qui me concernent, directement ou indirectement, avec des entreprises, établissements, sociétés, organismes, associations dont les prestations, produits, services, conseils ou objet entrent dans le champ de compétence du comité de bassin. J'accepte que cette déclaration soit rendue publique et consultable sur le site web de l'agence de l'eau ;
- ✓ Actualiser cette déclaration d'intérêt de ma propre initiative, dès qu'un changement est susceptible de modifier significativement la déclaration antérieure ;
- ✓ En cas de conflit d'intérêt en lien avec un sujet traité, je garde toute latitude pour participer aux débats. Je m'abstiens de toute intervention dans l'élaboration de l'avis rendu par le conseil scientifique ;
- ✓ Accepter les résultats des votes qui pourraient être organisés concernant ces liens d'intérêt, en application de l'article 12 des statuts régissant le conseil scientifique du comité de bassin ;
- ✓ Ne pas faire état en dehors du conseil scientifique du contenu des débats et des informations, documents, données dont j'aurais pu avoir connaissance au cours des travaux d'élaboration des avis et des recommandations et qui n'ont pas été retranscrits dans les avis officiels rendus par le conseil, ou qui ne sont pas déjà rendus publics par ailleurs ;
- ✓ Ne faire valoir ma qualité de membre du conseil scientifique du comité de bassin sur aucun document professionnel à usage commercial (proposition de service, papier à lettre, carte de visite, ...) sauf accord écrit du comité de bassin et/ou de l'agence de l'eau ;
- ✓ Ne pas m'exprimer au nom du comité de bassin ou de l'agence de l'eau, au-delà du contenu et des conclusions des avis du conseil déjà rendus publics, sauf si j'en ai été dûment mandaté à cet effet par le comité de bassin ou par l'agence de l'eau ;
- ✓ Ne pas laisser de doute, si je m'exprime en mon nom personnel, quant au fait que je ne parle pas au nom du conseil scientifique pour lequel je contribue à la remise d'un avis ou de recommandations.

Le

6 octobre 2014

Signature


Ph. Billet

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS

Nom : BILLET
Prénom : Philippe

ADRESSE PROFESSIONNELLE ou personnelle

Organisme employeur : Université Jean Paulin Lyon 3
Adresse : Institut de droit de l'environnement
Code postal et Ville : 18 Rue Chevreul 69007 LYON

INTERETS (période concernée : les 3 années précédant la signature de la déclaration)

Lien(s) durable(s) ou permanent(s) avec des entreprises, établissements, sociétés ... (sont concernés ici les liens de type contrat de travail : CDD, CDI, associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel... visant à l'élaboration de produits ou prestations entrant dans le champ de compétence du comité de bassin) :

Liens (s) ponctuel(s) avec un secteur d'activité et/ou des entreprises, établissements, sociétés ... (sont concernés ici les travaux scientifiques, essais, rapports d'expertise, etc dont les produits et prestations entrent dans le champ de compétence du comité de bassin. A minima mentionner le secteur d'activité concerné) :

- Consultant auprès du Gymphie (Grenoble) (CG 38)
pour la mine en place de la lutte et les cues de l'Esrie
- Contrat de recherche ISARA / Agence de l'eau sur les
liens entre eau et AOC

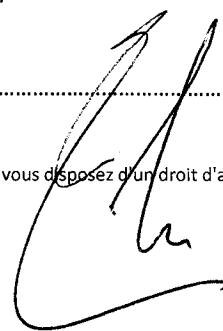
Lien (s) avec des associations (sont concernées ici les associations dont les activités entrent dans le champ de compétence du comité de bassin et au sein desquelles vous détenez un mandat) :

Président d'honneur de la Société Française pour le
droit de l'environnement

Autres liens éventuels susceptibles de créer de votre point de vue des conflits d'intérêts :

Je soussigné(e) (nom et prénom) Billet Philippe déclare sur l'honneur que, à ma connaissance, tous intérêts directs ou indirects de nature à porter atteinte à l'objectivité dont je dois faire preuve dans le cadre de mes mandats sont énumérés ci-dessus.

Je m'engage en outre, en cas de modification des intérêts ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée, à les déclarer.

Fait à Lyon, le 6 octobre 2014 Signature 

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès direct, d'un droit d'opposition et d'un droit de rectification des données vous concernant.